



COMPTE-RENDU N° 139

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2016

Etaient présents :

Philippe de BEAUREGARD, Maire. Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Jean-François LEROY, Marlène THIBAUD, Laurent ARCUSET, Jean-Paul MONTAGNIER (arrivée : 18H10), Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Martine CELAIRE Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Antonio MUGA donnant procuration à Sylvette GILL, Emilie LAGIER donnant procuration à Christine WINKELMANN, Fanny BISCARRAT donnant procuration à Monsieur Philippe de BEAUREGARD, Jean-François MENGUY donnant procuration à Marlène THIBAUD, Renée SOVERA donnant procuration à Michel PAÏALUNGA, Vincent TEOCCHI et Stessy DEROSIER, excusés

Monsieur Philippe de BEAUREGARD déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18H00.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Jean-Michel MARLOT, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Véronique CHOMEL enregistrée le 26 janvier 2016. Madame Martine CELAIRE est donc nouvelle élue au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des procurations émises.

Monsieur le Maire fait part des remerciements des clubs de Motoball de Bollène, Valréas et Camaret-sur-Aigues pour l'engagement de la commune et la mise à disposition de la Halle des Sports à l'occasion de la remise des prix de la ligue régionale motocycliste de Provence et la soirée qui a suivi le 16 janvier 2016

Compte-rendu de la séance du 21 janvier 2016 :

Le compte-rendu de la précédente séance **est approuvé à l'unanimité des votants** (Martine CELAIRE ne prend pas part au vote étant en place au sein du conseil municipal que depuis le 26 janvier 2016).

Dossier n °1

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE FOOT-ANIMATION
POUR LE COMPLEXE SPORTIF DU FOOTBALL
ATTRIBUTION DU MARCHÉ
RAPPORTEUR : SILVETTE GILL**

La municipalité de Camaret-sur-Aigues, dans le cadre de sa politique de soutien et de valorisation du tissu associatif et sportif local, souhaite mettre à disposition des associations des équipements de qualité.

Afin d'améliorer les fonctionnalités et le confort d'usage du stade de football, il est proposé de procéder à la création d'un nouveau bâtiment.

Les bâtiments existants sont assez vétustes et ne permettent plus au Club et à ses 250 licenciés de pouvoir évoluer et développer la pratique du football dans des conditions optimales.

Pour faire face à l'accroissement des effectifs du Club, aux spécificités d'un fonctionnement d'un club pilote en matière de formation des jeunes footballeurs, et après étude des besoins du club réalisée auprès des dirigeants de l'Avenir Sportif Camarétois, la commune envisage la création d'un bâtiment polyvalent permettant d'accueillir réunions, séances de formation, retransmission de matchs, rassemblements conviviaux, goûters pour les plus jeunes...

Ce projet entend s'inscrire dans la perspective du programme « Horizon Bleu 2016 », développé par la Fédération Française de Football (FFF) et de la Ligue de Football Amateur (LFA) à l'occasion de l'Euro 2016.

Cette espace de convivialité doit tenir compte du classement du Club et être réalisé aux normes exigées pour un classement en PHA (5^{ème} catégorie).

Il servira également dans le cadre des temps d'activités périscolaires animés par l'ASC en coordination avec le service municipal enfance-jeunesse.

Eu égard au coût estimatif de l'opération et afin d'assurer le respect des principes de libre accès à la commande publique et de mise en concurrence des entreprises, la commune a utilisé la procédure de Marché de travaux à Procédure Adaptée défini à l'article 28 du Code des marchés publics pour la désignation des entreprises susceptibles de réaliser ces travaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-21,

Vu le Code des Marchés Publics notamment les articles 28 et 40,

Vu le budget 2016 de la Commune,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 1^{er} février 2016,

Le Marché à Procédure Adapté- MAPA n°2015-11 est divisé en 10 lots.

La date limite de remise des offres était fixée au 15 décembre 2015 à 14h00.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 16 décembre 2015.

L'analyse technique réalisée par le cabinet Espacio Ingénierie.

Il ressort que les offres suivantes ont été retenues (prix HT) :

Lot 1	Gros œuvre	85 706,00 €	VINAL
Lot 2	Charpente - Couverture	21 984,81 €	TEGULA
Lot 3	Menuiseries extérieures	20 669,00 €	ALU ESPACE
Lot 4	Revêtement de sol	11 407,50 €	DAVID CARRELAGES
Lot 5	Faux plafonds	Offre de 17 000€ pour les lots 5 et 7	ISOL +
Lot 6	Menuiserie intérieure	5 403,63 €	CERQUEIRA & FILS
Lot 7	Plâtrerie - Peinture	Voir lot 5	ISOL +
Lot 8	Electricité	16 299,00 €	TOURANCHE
Lot 9	Plomberie	9 477,74 €	ANDRIOLLO
Lot 10	CVC	23 512,76 €	ANDRIOLLO

Pour un montant total du marché de **211.460,44€ HT**.

Conformément au Code des marchés publics et au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal autorise à la majorité – 21 voix POUR – 4 CONTRE (Marlène THIBAUD, Laurent ARCUSET, Martine CELAIRE, Jean-François MENGUY ayant donné procuration à Marlène THIBAUD) - Monsieur le Maire, à attribuer chacun des lots du Marché à Procédure Adapté- MAPA n°2015-11 et à signer tout document afférent à l'exécution de ce marché à destination des candidats retenus pour les montants HT suivants et pour un montant total du marché de **211.460,44€ HT** :

Lot 1	Gros œuvre	85 706,00 €	VINAL
Lot 2	Charpente - Couverture	21 984,81 €	TEGULA
Lot 3	Menuiseries extérieures	20 669,00 €	ALU ESPACE
Lot 4	Revêtement de sol	11 407,50 €	DAVID CARRELAGES
Lot 5	Faux plafonds	Offre de 17 000€ pour les lots 5 et 7	ISOL +
Lot 6	Menuiserie intérieure	5 403,63 €	CERQUEIRA & FILS

Lot 7	Plâtrerie - Peinture	Voir lot 5	ISOL +
Lot 8	Electricité	16 299,00 €	TOURANCHE
Lot 9	Plomberie	9 477,74 €	ANDRIOLLO
Lot 10	CVC	23 512,76 €	ANDRIOLLO

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 21 (immobilisations corporelles), article 21318 (autres bâtiments) du budget communal.

Dossier n °2

**CREATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE ET DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
RAPPORTEUR : PHILIPPE DE BEAUREGARD**

L'article 179 de la loi n°2010- 1657 du 29 décembre 2010 dite loi de finances pour 2011 crée une dotation unique, intitulée Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement des communes (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Cette dotation a pour but de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. La commune de Camaret-sur-Aigues est éligible à l'attribution de cette dotation pour l'année 2016.

Considérant que la municipalité a décidé la réhabilitation du bien communal, situé 1 Grand'Rue (ancien Centre Médico Social), participe à la revitalisation du centre ancien.

Il s'agit de la réhabilitation de l'appartement situé au 1^{er} étage, d'une superficie d'environ 60 m² afin d'y créer un logement d'accueil d'urgence

Un appartement locatif d'une surface d'environ 50m² sera réhabilité en rez-de-chaussée. Un second appartement d'une surface équivalente sera créé dans les actuels combles de l'immeuble après aménagement de la cage d'escalier existante. Ces deux appartements seront sous le régime des logements conventionnés avec l'Etat et accessibles aux foyers à revenus modestes.

Ainsi le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la DETR dans la catégorie TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX. Il peut être subventionné à hauteur de 35 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 230 000 € hors taxes, soit un maximum de subvention de 80.500,00 €.

Vu la pré-étude estimant l'ensemble des travaux à 260.000 € HT pour l'ensemble de l'immeuble et réparti comme suit :

- Appartement RDC : 70 000,00€,
- Logement d'urgence R+1 : 75 000,00€,
- Appartement R+2 : 115 000,00€,

Vu le plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux en € HT		Recettes en €	
Travaux	260 000,00	Commune de Camaret-sur-Aigues	134.500,00 (51,70%)
		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (PAS)	45 000,00 (17.30%)
		ETAT (DETR)	80.500,00 (31%)
TOTAL	260 000,00	TOTAL	260 000,00

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 1^{er} février 2016,

Vu le Budget de la Commune,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité - le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant des travaux en € HT		Recettes en €	
Travaux	260 000,00	Commune de Camaret-sur-Aigues	134.500,00 (51,70%)
		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (PAS)	45 000,00 (17.30%)
		ETAT (DETR)	80.500,00 (31%)
TOTAL	260 000,00	TOTAL	260 000,00

Sollicite auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse une subvention à hauteur de 35 % du montant hors taxes des travaux, soit 80.500,00 €, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.